

# Brèves d'info

Bulletin d'informations du Syndicat FO - DGFIP 78  
Mai 2011 numéro 7

Libre et indépendant  
e-mail : fo.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

## Avertissement

Vous ne lirez rien sur le mariage princier, rien sur DSK, rien sur le festival de Cannes, rien sur le LOSC, rien sur l'embryon de Carla, rien sur le dernier album de Jaunie, aux textes ciselés comme des bijoux » quand Jade dort j'adore", rien sur la mort d'Elisabeth Taylor moins triste nouvelle en définitive que de savoir que Frédéric Mitterrand, ce croque mort mondain, vers de terre amoureux des étoiles vit toujours!

Mais lisez plutôt .

## Sommaire de ce n°

**Page 1** : La merditude des choses !

**Page 2** : DRH ,la loi du silence

**Page 2** : la panthère rose s'en mêle (s'emmêle aussi)

**Page 3** : Je note, tu notes, il ou elle note

**Page 3** : délégation promotion interne , règle du jeu

**Page 3** L'accueil courant d'air et confidentialité

**Page 4** : cabine téléphonique à 2 places assises

**Page 4** : le livre noir de la RGPP

**Page 4** : à table !

**Page 4** : Bulletin d'adhésion

(\*existe aussi en version dématérialisée, encore plus beau et en couleurs)

## La merditude des choses

Mais que fait la police, l'Etat, le ministère de l'intégration!!!

On le sait en France : le non-respect du drapeau est passible d'une sanction pénale mais le détournement et l'abaissement du symbole de la république non! à lire le dernier opus magnum de la DGFIP il le devrait pourtant!!!

Le memento MARIANNE, traduction du référentiel Marianne rassemble en un recto- verso toute la sottise contemporaine administrative exprimée dans ce sabir invraisemblable qui fait passer à BERCY Tartempion pour MARCEL PROUST!

On passera sur le coût d'une telle opération, Des milliers des prospectus édités, diffusés dans notre administration pour un tel résultat, On pourrait juger ridicule, risible et pathétique ce morceau de bravoure administratif, sauf que la réalité qu'il dépeint et le mépris pour l'agent qui en suinte ne fait



pas rire du tout.

Première remarque; tous les agents de la DGFIP sont des femmes! puisque dans la rubrique COURRIELS il est écrit « *si je suis chargée de la gestion de la BALF!* » Il y a des BALF qui se perdent!

Un peu sexiste la DGFIP! ou bien alors tous les agents s'appellent MARIANNE

Enfin, il vous reste le recours, entre vous, de vous interpeller en vous appelant, ça peut être sympa pour les collègues masculins!

Deuxième remarque: le caractère enfantin voire infantilissant avec lequel nos décideurs s'adressent à nous, je cite « *je désigne mon service, je me présente* (prénom et nom-le surnom est banni) avec courtoisie (« bonjour ») Si on rapproche ce point avec les entretiens notations et leur système

infantilissant de note chiffrée remise comme des images aux gentils élèves, on reste confondu devant tant de mépris, Les agents de notre administration sont majeurs, vaccinés, souvent diplômés! S'adresser à eux comme à des niais est insultant.

Passons sur les conseils prodigués; c'est Oui-oui fait l'accueil, On passera sur l'usage prohibé des signes CIS CPS, pas bien pour la clarté, la lisibilité et même la visibilité du discours.

On s'étonne que Bercy pour combler le fossé qui puisse exister entre l'usager et le personnel utilise des termes marquées dans le registre philosophique comme « *complétude* ». Pourquoi pas « finitude »!

Après OUI-OUI fait l'accueil, c'est Jean-Paul SARTRE fait Bercy. Qui d'entre nous s'imagine demander au contribuable de s'assurer de la complétude de sa déclaration!!!

« *Je dispose d'un cavalier* » a une forte teneur érotique qui n'a échappé à personne (pour les cavalières rien? Un silence pudique)

Le « *j'accorde une attention particulière aux personnes en difficulté* » est sublime comme la suite à classer dans la rubrique accueil physique voire très physique:

« *j'adapte mon comportement au type de difficulté perçue* » Parle t-on d'un handicap, d'un discours incohérent, d'une maîtrise difficile de la langue?

Que faut-il répondre à l'usager qui vous traite d'enculé (chose vue et entendue) et dans quelle mesure doit -on s'adapter à la situation? Consentement?

Le *je décroche rapidement* est prémonitoire: que Bercy se rassure en notre époque d'inflation de réformes, nous décrochons complètement.

Sinon doit -on répondre avant que le téléphone sonne quelquefois ou il se mette à pleurer!

Il faudra m'expliquer ce qu'est un langage illisible et obscur! Est t-il question de calligraphie, de syntaxe, d'orthographe, Si oui une formation pour les chefs de service et pour Monsieur PARINI auteur d'un rapport il y a quelques années truffé de fautes d'orthographe s'impose!

Suite page 2

à ajouter à vos favoris :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/078/>



Suite de la page 1

Pour finir est ce bien « l'image » de la DGFIP qui compte le plus aux yeux de nos décideurs, des employés de la maison et des usagers qui se morfondent dans des halls d'accueils disproportionnés ou qui subissent les revers d'une administration de plus en plus déshumanisante. De plus pour les images, nous avons passé l'âge d'en recevoir comme d'en distribuer. Encore une fois on soigne la forme après avoir sinistré le fond.

A lire ce tissu d'idiotie, rapporté au malaise qui étirent l'ensemble des collègues devant l'évolution désastreuse de notre administration, on a envie de répondre par le célèbre mot en cinq lettres du Général nantais (les natifs de Nantes sont les meilleurs) Cambronne prononcé à WATERLOO (une défaite déjà):

**Et plus que de complétude il nous semble devoir nous débattre dans la merditude des choses.**

Référentiel ou pas!

Et pour finir citons un homme de droite " la bêtise n'interdit pas l'entreprise, elle en masque les obstacles et fait apparaître facile ce qui à toute tête un peu raisonnable semblerait désespérée!



## La panthère rose s'emmêle.

L'enquête.

Les faits : Dernièrement des agents de notre département ont été auditionnés dans le cadre d'une enquête diligentée par la Centrale car un agent a porté plainte pour harcèlement à l'encontre d'un chef.

Des faits ont été attestés par des témoignages de collègues. Il s'agissait en l'occurrence de savoir si le droit du travail s'applique dans les postes ou que la gestion des agents est laissée à l'arbitraire.

**On se croirait chez Coluche ; « que faisiez-vous à 17h15 le 32 juillet 1870 ! »**

F.O.-DGFIP 78 a réagi avec rapidité pour que le droit des agents soit respecté et il s'est avéré qu'une forte majorité des agents ont apprécié cette assistance sans laquelle, certains l'ont avoué ils n'auraient pas su comment réagir.

Ces auditions ont laissé des traces et causé des dommages collatéraux.

Les conclusions de l'enquête ne sont pas rendues publiques ni même arrêtées à l'heure ou nous bouclons notre journal.

Plusieurs réflexions s'imposent déjà : ses méthodes proches de celles de la police sont choquantes ! Premièrement, elles ouvrent la possibilité à chacun de régler des comptes personnels avec d'autres collègues.

Entre témoignage et délation, la ligne de frontière est mince ! Quels sont les pouvoirs ou les compétences des personnes désignées pour établir la vérité ???

Après James Bond c'est plutôt à OSS 117 qu'il faudrait se référer pour évoquer cette affaire !!!

Deuxièmement lorsqu'un chef de service, ou un chef de poste (et il s'en trouve quelques uns dans le département à s'être distingués) se comportent mal, on ne diligente pas d'enquête à leur endroit et on ne remonte pas dix ans en arrière pour connaître leur antécédent.

F.O.-DGFIP 78 a pu s'en rendre compte dans la filière fiscale récemment et restera très attentif à la suite de cette affaire

## DRH : La loi du silence

FO DGFIP 78 la brise....A croire que lorsqu'on occupe la fonction de la Direction des Ressources Humaines dans les Yvelines, on fait vœu de silence ou bien que l'omerta règne. La DRH pratique allègrement la rétention d'information. Aux mails porteurs de questions importantes pour des agents en difficulté, répond un silence vertigineux de la part de l'administration. Cette pratique généralisée de dissimulation sournoise va à l'encontre des vœux de Madame la Directrice, qui à l'occasion de l'accueil des Organisations Syndicales, lors de son installation à la tête de le DSF 78 a souhaité développer un partenariat avec ces derniers. Partenariat qui passait au minimum par l'échange d'informations dans le traitement d'un dossier. Or pour dialoguer il faut être 2.



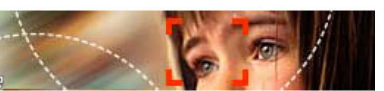
Il est scandaleux que des agents ne soient pas tenus au courant du sort qui leur sera réservé, comme il est aussi scandaleux que des promesses faites à des agents COTOREP, 1 an et demi après leur installation n'aient toujours pas été tenu, sous le prétexte que Bercy n'a pas apporté ses lumières.

FO DGFIP 78 a aussi dénoncé cet état de fait lors du CTP de la Gestion Publique du

On comprend qu'en cette époque troublée et inquiétante pour les carriéristes que la hiérarchie se préoccupe d'avantage de son avenir dans le cadre de la futur DLU et gère paresseusement les affaires courantes, mais on ne peut pas demander des résultats aux agents et se vautrer dans le même temps dans une désinvolture totale.

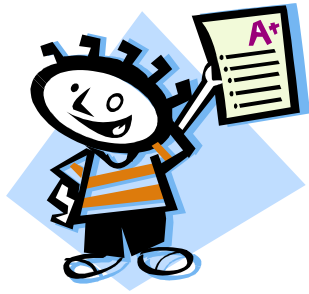
Nous avons revendiqué à l'instar de l'usager qu'on doit placer au centre de nos préoccupations que l'agent des finances publiques (usager et collègue de surcroît) soit placé au centre des préoccupations des DRH.

FO DGFIP 78 a dénoncé craindre une dérive courante du secteur privé où le salarié n'ose pas réclamer ses droits ou doit sans arrêt être en **situation non pas de demandeur mais de quémandeur.**



# De votre côté, à vos côtés.

## NOTATION : JE NOTE, TU NOTES, IL ou ELLE NOTE....



De la même manière que FO DGFIP 78 laisse les agents libres de leur choix de participer ou non aux entretiens, tout en les invitant à faire appel s'ils sont mécontents de leurs appréciations ou de leur note chiffrée, pour des

raisons d'éthique syndicale et d'esprit d'équipe, nous n'entrerons pas dans le jeu de certains collègues qui estiment mériter davantage que leur voisin les précieuses majorations et ne privent pas de le faire savoir. Non seulement c'est un comportement moralement condamnable - bonjour l'ego- mais nous avons déjà expliqué qu'à ce jeu de l'individualisme tout le monde un jour ou l'autre serait perdant. Nous sommes agents, pas agents notateurs, que la hiérarchie se démerde avec son système absurde, infantilisant et forcément bouché du fait du contingentement. « Diviser pour mieux régner »...etc..

## **Le Livre noir de la RGPP**



La RGPP c'est quoi ?, la révision générale des politiques publiques est un véritable plan de destruction des services publics. La RGPP ce sont 561 mesures idéologiques décidées unilatéralement par le chef de l'Etat.

FO a publié sur son site de la confédération un livre noir et une rubrique spéciale.

FO DGFIP 78 publiera quelques exemples, sorte de rubrique nécrologique de disparition de service public.

Exemple 1 : à la DGCCRF (« répression des fraudes ») : conséquence de la RGPP : suppressions de 450 emplois publics assurant la protection du consommateur : la réactivité face aux crises, alertes, plaintes pour la mise en œuvre de contrôle ou du principe de précaution pour le consommateur est très compromise.

Exemple 2 : Le nouvel outil comptable de l'Etat CHORUS (plus de 1,5MdEuros) ne fonctionne pas : les agents de l'état ne sont pas remboursés de leurs frais, les entreprises prestataires payées avec 10 mois de retard...

**La RGPP tue !**

## L'accueil ; courant d'air et confidentialité

Halls surdimensionnés, fontaine à eau mais sans gobelets, box non isolés ne permettant pas de s'assurer de la précieuse confidentialité due au contribuable, sans parler du bruit et la cacophonie qui règne, on est loin du compte pour l'amélioration du service des usagers. Toute l'équipe de FO, le 13 avril dernier, ne s'est pas privé de faire savoir à une représentante de la cour des comptes le bien qu'elle pense de cette réforme ratée et qui ne vise qu'à réduire, pour des contraintes budgétaires, le nombre de fonctionnaires,

La chasse aux fonctionnaires a déjà commencé et le manque de soutien de la haute administration qui sape elle-même les bases de l'état et du civisme fiscal a été aussi souligné.

Considérant la charge quantitative des usagers, le problème se pose en terme de pointe de charges et non sur une moyenne à calculer dans l'année.

## Délégation, promotion interne : la règle du jeu !

FODGFIP 78 tient et à fait savoir à son bureau national après un vote à l'unanimité du comité qu'il ne s'associait pas à la politique de retour à la maison des agents bénéficiaires d'un concours ou d'une promotion par délégation ou liste d'aptitude, voie exorbitante des règles en vigueur pour les concours et qui doivent rester la norme. Et que du reste il était provoquant pour la majorité des agents d'user du mot de punition pour évoquer la situation des heureux bénéficiaires des délégations

Attention il ne s'agit pas de condamner la délégation, même si la situation a bien changé en 20 ans. En effet les agents qui commencent leur carrière ont tous des diplômes universitaires, un concours professionnel a été organisé depuis, bref l'excellence a milles occasions de s'exprimer.

De plus, effet pervers, c'est devenu presque une règle de réserver les 0,06 aux agents délégataires et ceci au détriment d'agents tout aussi méritants. Simplement, il n'est pas juste qu'une certaine catégorie d'agents cumule tous les avantages au détriment de leurs collègues qui de donnent le mal de passer les concours ou qui se sont pas mariés, ne vivent pas en concubinage et n'ont pas d'enfants. Il ne s'agit pas toujours de choix, mais quelquefois de situation subie, Bref pour le coup c'est la double peine!

Il ne faudrait pas confondre la vie privée qui relève du choix privé et personnel des individus avec les contraintes et les règles professionnelles qui s'imposent à tous, avec la même rigueur. onfé

Cette pratique de préférence est inéquitable, et dans une certaine mesure discriminatoire. Nous plaillons que pour l'année qui a suivi leur promotion l'ancienneté administrative n'intervienne pas dans les mutations. Sinon à ce compte, avec la règle en vigueur dans la filière comptable de 50% des places réservées aux rapprochements de conjoints toute une catégorie du personnel est condamnée à faire du surplace.

Pour eux il faudrait parler du supplice du pal!



**La dynamique équipe de FO-DGFIP 78  
CONTACTEZ NOUS – REJOIGNEZ NOUS**

[fo\\_ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo_ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr)

**SECRETAIRE DEPARTEMENTAL (permanent):**

**Alain BOUM (TG Versailles) : 01 30 84 62 96**

**SECRETAIRE DEPARTEMENTAL Adjoint:**

**Jean-Marc LE-CORRONC (HDF Poissy – 5°BDV) :  
01 30 65 60 82**

**TRESORIERE DEPARTEMENTALE :**

**Julie ROLLAND (TG Versailles)**

**TRESORIERE DEPARTEMENTALE Adjointe :**

**Florence JAVELOT (HDF St Germain en Laye)**

**T.G. YVELINES**

Irène CHESNEAUX (Dépense)

**Equipe Mobile de Remplacement**

Chantal DUJARRIER

**Trésorerie ST Quentin Collectivités Locales**

Guillaume CECILERY

**Trésorerie NEAUPHLE-LE-CHATEAU**

Martine ROBERT

**Trésorerie PLAISIR ETS HOSP**

Christian TARABLA

**TRESORERIE PLAISIR**

Catherine LE MAILLOUX

**Trésorerie YVELINES AMENDES**

Edwige TAILLEBOIS

**Trésorerie MEULAN**

Monaim DOUITE

**Trésorerie LES MUREAUX**

Marie Christine BLANCHARD

**Trésorerie St Germain Collectivités Locales**

Florence JAVELOT

**HDF POISSY**

Jean-Xavier GIRAULT (Pole Contrôle Expertise)

Marie Alice COL (SIP Poissy Nord)

**HDF ST GERMAIN EN LAYE**

Jérôme GOTUWKA

**HDF HOUILLES :**

Christine DOMY

**HDF PLAISIR :**

Danielle MONTAGNAC

**HDF RAMBOUILLET**

Dominique LEROUX-GAILLARD

**HDF ST QUENTIN**

Anne-Marie FABRE

**HDF VERSAILLES :**

Pascal PEREZ

Marie Christine CARENA

Christophe VOUETTE

**DSF DIRECTION (52 avenue de St-Cloud - Versailles)**

Sandrine CHARBONNIER

**CSI + DI de Versailles**

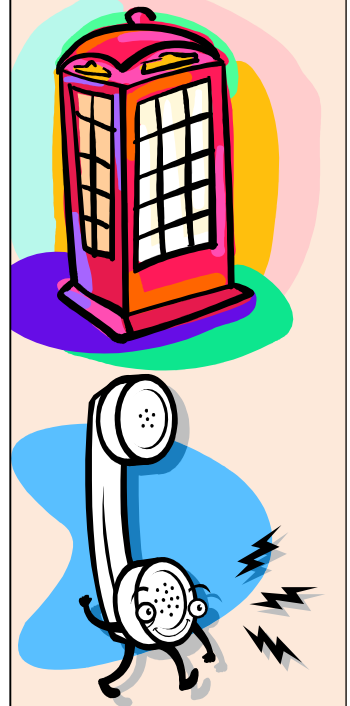
Nicole RAOULT

Claudine MARTY

Arnaud THOMINE-DESMAZURES

**Cabine téléphonique  
à 2 places**

(assises tout de même),  
HDF de Poissy  
Le débordement  
téléphonique lié à la  
campagne IR a nécessité  
l'utilisation d'ancien box de  
réception pour assurer cette  
mission délicate et fatigante.  
Une intersyndicale locale FO,  
CGT SNUI a attiré l'attention  
sur ces conditions de travail  
dégradées (exiguïté,  
confinement et nuisances  
sonores) : il nous paraît  
évident que renseigner  
téléphoniquement un  
contribuable face à un  
collègue qu'on peut toucher  
en tendant le bras ne  
présente pas les conditions  
idéales pour se concentrer et  
être efficace.  
Nous avons aussi attiré  
l'attention sur l'absence de  
concertation préalable...mais  
ça c'est un détail habituel...



**à table !**



Pour les cantines en liaison  
froide :Avenance, nouveau  
prestataire de restauration, a  
du faire face à une panne de  
frigos et aux affres des  
services vétérinaires  
(ouh les vilains..) on ne sait pas  
trop car la transparence n'est pas de rigueur...  
heureusement une solution a été mise en place pour  
gérer cette crise : une image ( ci-dessus) vaut mieux  
qu'un long discours pour résumer cet épisode de  
dépannage qui a tout de même duré 3 semaines.  
En tout cas, Avenance a augmenté ses marges pendant  
cette crise...un goût .....pour le profit donc

**Je soutiens FO, j'adhère !**

Nom : Prénom :  
N° Grade : Echelon :  
Date prise de rang :  
-Adresse administrative :  
  
-Adresse personnelle :  
  
E-mail perso :  
Tél. prof :  
Tél. portable :

Cochez l'adresse où vous souhaitez recevoir l'information syndicale.

**Bulletin à envoyer à F.O.-DGFIP 78, local syndical,  
TG, 16 avenue de St Cloud - 78000 Versailles ou à  
remettre à un(e) correspondant(e) F.O.-DGFIP 78**



**Adhérer, c'est déjà agir.  
s'inFORMer pour réagir.**